

## Subventions exceptionnelles à diverses associations

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

### **1 - Comité d'Animation des Oeuvres Protestantes (Maison de Retraite): 500 €**

L'association, qui assure l'animation des établissements de l'Action Protestante d'Action Sociale, dispose d'un budget extrêmement modeste ; elle sollicite une subvention exceptionnelle destinée à couvrir l'achat de livres « large vision » et de matériel audiovisuel « très grand écran » pour les pensionnaires de la maison de retraite «Les Hospices Protestants».

### **2 - Coopérative IMPRO Château Galland : 250 €**

La coopérative de l'IMPRO Château Galland, établissement de l'ADAPEI qui accueille des adolescents déficients intellectuels pour une formation professionnelle adaptée, sollicite une subvention exceptionnelle pour compléter le financement d'un voyage à Paris des pensionnaires de cet établissement, en complément de sa participation (coopérative : 420 €) et de celle des élèves adultes (208 €).

### **3 - Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés (ALEDD) : 4 000 €**

L'association, qui propose des activités sportives accessibles aux enfants de 6 à 16 ans, valides et non valides, souhaite développer deux nouvelles activités : la voile et le ski.

L'Association dispose d'un minibus adapté au transport financé par la Fondation de France et de 3 fauteuils-ski pour non valides offerts par l'Association Soleil d'Enfance.

En complément des subventions de fonctionnement accordées par la CRAM, le Département du Doubs et le Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, l'association sollicite une participation exceptionnelle de la Ville de Besançon au financement de l'encadrement des enfants lors de ces activités.

### **4 - Association ECHEL (Espaces-CHantiers-Environnement Local) : 2 500 €**

L'Association a organisé en juin 2002 à Micropolis les «Journées Techniques Nationales Renouées», consacrées aux problèmes liés à la colonisation des milieux par la Renouée du Japon et les stratégies de lutte contre cette plante envahissante.

A cette occasion, l'Association sollicite une participation financière complémentaire de la Ville de Besançon à l'organisation de cette manifestation qui a permis aux participants de confronter les expériences menées dans différentes régions.

### **5 - Association pour le Développement de la Parasitologie-Mycologie en Franche-Comté : 1 600 €**

Dans le cadre des échanges franco-finlandais, le Laboratoire de Parasitologie-Mycologie du CHU de Besançon et le Laboratoire de Microbiologie de l'Hôpital de Kuopio ont développé un projet d'étude concernant la prévention de la maladie du poumon du fermier qui touche les deux régions de façon similaire.

L'Association pour le Développement de la Parasitologie-Mycologie en Franche-Comté sollicite une participation exceptionnelle de la Ville de Besançon à la réalisation de ce projet, fruit d'une collaboration scientifique entre les deux villes jumelées.

**6 - Association Antenne Petite Enfance : 200 €**

A l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense soit 9 050 € sera imputée au chapitre 92.020.6574 CS 20500 qu'il conviendra d'abonder :

- par un transfert de crédit de 2 500 € en provenance du chapitre 92.95.65738 CP 89052 CS 00200

- par un transfert de crédit de 5 285 € du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 938 du budget primitif 2002.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.*